

*Interpellation présentée par le député:
M. Jean Romain*

Date de dépôt: 29 juin 2012

Interpellation urgente écrite

Quelle est l'utilité réelle des nouvelles fonctions de maître adjoint et de maître référent à l'école primaire dès la rentrée 2012?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans une circulaire datée du 22 juin 2012, et dont les maîtres de l'école primaire ont reçu copie la semaine qui a suivi, on apprend un peu en catimini qu'une nouvelle tâche sera confiée aux enseignants, par délégation de la direction d'établissement: une nouvelle fonction de maîtresse ou maître adjoint (MA) et de maîtresse ou maître référent (MR) sera créée.

Le but d'encadrement des élèves, de gouvernance d'établissement et de pilotage y est clairement mentionné. Il leur faudra assurer:

- relations, collaboration, communication
- gestion d'établissement
- suivi des élèves
- domaine pédagogique

autant de missions que les directeurs, eux-mêmes, auraient dû garantir.

Il s'agit, en fait, d'un niveau hiérarchique intermédiaire supplémentaire entre le directeur et les enseignants de base, représenté par des sortes de doyens occupant la place jadis occupée par les inspecteurs; lesquels inspecteurs furent supprimés, il y a quatre ans, au profit justement de directeurs d'établissement censés assurer ces tâches. On rétablit aujourd'hui, par la petite porte, ces inspecteurs-doyens, non dans le titre mais dans la fonction.

Et, évidemment, l'éternel prétexte «pédagogique» est invoqué pour justifier la création de cet échelon hiérarchique, et, sans doute, on l'imagine: pour justifier l'enveloppe qu'il faudra alimenter pour les payer. Les communes auront à mettre à disposition un bureau.

Or l'école genevoise a plus besoin de maîtres qui enseignent que de maîtres qui encadrent ou de directeurs dont on ne comprend pas clairement le rôle.

Ma question est assez logiquement la suivante:

Quelle sera l'utilité pour le DIP, et le coût pour Genève, de cette fonction supplémentaire de cadres intermédiaires, alors que les directeurs ont été créés justement pour supprimer ces intermédiaires?

Que le Conseil d'État soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.